

## **REGIMES DE SORTIE DES ELEVES**

(Selon le régime de votre enfant, veuillez compléter l'autorisation ci-jointe.)

### **→ Pour l'élève externe :**

- En cas d'absences de professeurs prévues ou imprévues, votre enfant peut être autorisé à arriver pour sa première heure de cours le matin ou l'après-midi et à quitter l'établissement dès la fin de ses cours du matin ou de l'après-midi.

### **→ Pour l'élève demi-pensionnaire :**

- En cas d'absences de professeurs prévues ou imprévues, votre enfant peut être autorisé à arriver pour sa première heure de cours le matin et à quitter l'établissement dès la fin de ses cours de l'après-midi.
- L'élève demi-pensionnaire doit **obligatoirement prendre son repas au collège** et ce, même en cas de cours non assurés pour tout un après-midi.

### **L'élève qui n'a pas l'autorisation de sortie sera accueilli en permanence.**

La présence aux heures d'AP, devoirs faits, CDI, Jeux de société, inscrites dans l'emploi du temps s'avère obligatoire.

En cas de changement de l'emploi du temps, les modifications apparaissent sur ECLAT.

Il est formellement interdit de quitter l'établissement entre **2h de cours**.

**Toute autorisation de sortie exceptionnelle d'un élève** se fait uniquement sur présentation d'un mot écrit des parents dans le carnet de liaison ou d'un message électronique (0580018e@ac-dijon.fr) et se fait systématiquement **en début d'heure**, afin de ne pas déranger le bon déroulement des permanences.

Nous rappelons que le Collège n'a pas de responsabilité dès lors que l'élève est sorti de l'établissement entre son dernier cours et la montée dans le bus scolaire.

**Signature du responsable**

Collège Henri Clément  
58220 DONZY

Je soussigné.....  
Responsable légal de l'élève.....  
De la classe de.....

➔ **Pour les externes :**

**En cas d'absences prévues ou imprévues de professeurs,**

j'autorise :

je n'autorise pas

mon enfant à arriver pour sa première heure de cours et à quitter le collège dès la fin de ses cours de la demi-journée.

Date et signature du responsable légal,

➔ **Pour les demi-pensionnaires :**

**En cas d'absences prévues ou imprévues de professeurs,**

j'autorise :

je n'autorise pas :

mon enfant à arriver pour sa première heure de cours et à quitter le collège dès la fin de ses cours de la journée.

Date et signature du responsable légal,